

**Mémoire – Projet d'élargissement du Chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor  
Deschenes à Gatineau**

**Remis au Bureau d'audience publique en environnement à :**

Mme Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

**Mémoire soumis par un groupe de citoyens:**

Michel Martineau

Lyne Monastesse

Philippe Quesnel

9 juin 2011

## Introduction

Ce projet est situé dans notre quartier et tel qu'il a été proposé, il aura un impact direct sur notre qualité de vie et la qualité de l'environnement. Le projet propose l'élargissement du chemin Pink sur une distance totale de 3,82 kms dont la construction des phases 1 et 2 devrait être initiée dans un avenir rapproché.

Le promoteur justifie le projet en se basant sur le débit de la circulation. Il est mentionné que le Chemin Pink pour l'instant répond aux besoins en matière de déplacements, même dans la portion deux voies, mais que cela devrait se dégrader progressivement avec la croissance domiciliaire.

Les impacts notables pour notre quartier provenant de l'augmentation du débit de la circulation automobile ainsi que des poids lourds auront pour effet d'augmenter la pollution atmosphérique, l'émission de gaz à effet de serre, la pollution du bruit et la vibration. De plus, l'élargissement du Chemin aura un impact négatif sur les milieux humides et les cours d'eau qui se trouvent sur l'emprise. Ces enjeux sont aussi reliés à des enjeux stratégiques de développement et de transport durable qui affectent la qualité de vie dans le quartier. Tous ces enjeux mettent en cause la pertinence du projet et soulèvent des questions quant à la justification de ce projet, entre autres :

- Est-ce que toutes les options ont été envisagées quant à la manière la plus écologique de faciliter le transport des personnes et des biens (incluant le transport en commun, le transport actif - la marche et le vélo et la réduction des déplacements en automobile)?
- Comment est-ce que ce projet s'arrime avec les objectifs de la Politique sur l'environnement de la ville de Gatineau incluant:
  - Réduire les déplacements automobiles;
  - Encourager les modes actifs de transport en commun;
  - Limiter l'étalement urbain;
  - Protéger les milieux humides et les cours d'eau; et
  - Maintenir et intensifier les mesures visant à réduire la pollution sonore?
- Comment est-ce que le projet peut permettre d'améliorer la convivialité et la sécurité dans le quartier?

Des études publiées récemment et le travail du Centre d'écologie urbaine de Montréal donnent des pistes de solution à ces questions et ont inspiré nos opinions sur le projet et les recommandations ci-dessous. Ces études sont :

- Changer de direction : chantier en aménagement du territoire et transport des personnes, Vivre en ville et Equiterre
- La vibration des bâtiments sous l'effet de la circulation

La première étude souligne l'importance d'augmenter la part modale des transports en commun et actifs. Pour y arriver, ces études recommandent de mettre un frein à l'augmentation de la capacité routière pour les déplacements de navettage. Sinon, nous entrons dans une dynamique de la dépendance automobile. Une urbanisation étalée augmente les distances à parcourir, ce qui provoque une utilisation massive de l'automobile. L'augmentation de la circulation automobile cause alors une congestion de plus en plus importante, à laquelle les gouvernements répondent en développant des réseaux routiers et autoroutiers tentaculaires. À l'inverse, seul le développement d'une offre performante de transport collectif (et actif) pourra susciter un transfert de la voiture vers les modes moins énergivores.

L'étude concernant la vibration des bâtiments sous l'effet de la circulation offre des solutions et les stratégies de prévention afin de réduire les niveaux de vibration incluant l'entretien périodique de la chaussée, régulation du débit de circulation et de la vitesse, rigidification de la structure des routes, amélioration du sol, distance suffisante entre les routes et les bâtiments, blocage des vibrations à l'aide de barrières construites dans le sol, systèmes d'isolation des bâtiments.

Le travail du Centre d'écologie urbaine de Montréal souligne l'importance de développer une vision à long terme afin d'améliorer la qualité de vie des quartiers. Il est mentionné que la mixité des usages, la densité, la proximité des commerces et des services ainsi que la qualité des aménagements urbains influencent la mobilité des gens et la vie de quartier. Dans le cas du projet d'élargissement du chemin Pink, il serait important d'intégrer une vision à long terme axée sur la qualité de vie. De ce fait, le projet proposé ne mentionne pas comment sera intégré aux lignes directrices qui seront établies pour le développement du chemin Pink, les commerces qui sont prévus au coin du chemin Pink et du boulevard des Grives.

### **Recommandations de modifications au projet**

Nous reconnaissons que des travaux sont requis afin d'actualiser le Chemin Pink qui n'est présentement pas sécuritaire pour les piétons, les usagers des transports en commun et les cyclistes.

Par contre, des éléments importants du projet devraient être modifiés afin de mieux répondre aux besoins du quartier et offrir des pistes de solution aux enjeux identifiés plus haut.

Les modifications recommandées au projet sont :

- 1. Maintenir à deux voies le Chemin Pink** (plutôt que de procéder avec un élargissement) à partir de la rue Gravité et ce, pour les 3 phases de développement et maintenir l'emprise de la chaussée à une largeur minimale afin de pouvoir utiliser le reste de l'emprise pour améliorer la qualité de vie du quartier.
  - Ceci implique que des efforts seront mis pour encourager et faciliter les déplacements par transport en commun et transport actif afin de répondre aux besoins de déplacements des citoyens du quartier.

**2. Procéder avec des travaux de mise à niveau du Chemin Pink** incluant :

- la construction d'un écran antibruit efficace au moment des travaux de réfraction du Chemin;
- intégrer des mesures d'atténuation des vibrations lors des travaux de réfraction du Chemin;
- la construction d'une piste multifonctionnelle (vélo et piéton) qui devrait être intégrée au réseau en développement du quartier au moment de sa construction (donc connexion entre autres au réseau du boulevard des Grives) et devrait être dotée d'une vocation utilitaire (favoriser les déplacements pour le travail, les courses) autant que récréotouristique;
- la construction de traverses sécuritaires pour les piétons aux coins des rues de la Gravit  et des Grives;
- procéder avec l'aménagement paysager des abords du Chemin Pink lors des travaux de réfraction.   noter que l'aménagement paysager devrait pr voir un couvert de v g tation suffisante aux abords de la piste multifonctionnelle afin de cr er de l'ombre lors des journ es chaudes ce qui est un aspect souvent n glig  aux abords des pistes multifonctionnelles.

**3.  tablir la vitesse du tron on Gravit  - Europe   50 km/heure**

**4. Pr voir l'int gration des zones commerciales** dans le tissu du quartier afin de favoriser leur acc s   pied ou en v lo dans une vision   long terme de vie de quartier.

**Conclusion**

Le projet tel que propos  n'est pas acceptable dans le milieu pour les raisons suivantes :

- Il ne s'inscrit pas dans un contexte de d veloppement et de transport durable et n'est pas arrim  avec la politique sur l'environnement de la ville de Gatineau;
- Il supporte l'augmentation de la circulation automobile avec tous les enjeux n gatifs que cela sous-tend ( mission de GES, augmentation de l' mission des polluants atmosph riques, pollution sonore, sous-utilisation du territoire, etc.);
- Il ne r gle pas les probl mes de vibration caus s par la circulation routi re; et
- Il ne permet pas d'am liorer la convivialit  et la s curit  de notre quartier.

Nous sommes d'avis que le projet ne devrait pas  tre autoris  tel que propos  et que les recommandations propos es dans ce m moire devraient  tre consid r es afin d'am liorer le projet et de mieux r pondre aux besoins des r sidents du quartier.